



**Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT**

**CP Restauration 27 novembre 2020**

**Déclaration liminaire CGT**

**Restauration Inter-Administrative**

**Attention urgence absolue !**

Une vigilance extrême s'impose face à la situation des Restaurants inter-administratifs (RIA) et plus globalement sur le devenir de la restauration administrative.

Un des sujets prioritaires pour 2021, ne pas voir s'éteindre, disparaître la restauration inter administrative !

De nombreux RIA se retrouvent dans des difficultés majeures avec le second confinement.

Une fréquentation qui n'est pas au rendez-vous et, difficile avec la généralisation du télétravail.

Un contexte sanitaire délicat pour maintenir un service de restauration, contexte amplifié dans certaines préfectures.

En effet, nous avons à faire face à des RIA qui ont maintenant les ailes coupées !

RIA de Strasbourg, RIA de Grenoble, les préfets décident de fermer ces RIA sans « arrêté de fermeture classique » mais surtout sans raison être !

La restauration d'entreprise reste ouverte et cela implique par voie de conséquence la restauration administrative et inter administrative.

Certes, avec six mois de retard, nous constatons et nous nous satisfaisons que l'ensemble des RIA ont perçu aujourd'hui l'ensemble de l'aide exceptionnelle forfaitaire de 4000 euros.

Mais nous constatons aussi les nombreuses difficultés des RIA qui souhaitent obtenir une aide supplémentaire face à la situation d'urgence.

Si la possibilité existe d'avoir une aide au-delà des 4000 euros, il faut qu'elle puisse se mettre réellement en place, réalisable, faisable et pas seulement un effet d'annonce et de communication !

Tous les RIA ne semblent pas avoir l'information ....

Nous avons un vrai problème de communication, (par exemple la DGAFP communique aux préfectures pas au RIA), de procédure (convention, arrêté préfectoral ?)

Si pas de CASEP dans certaines régions, qui traite les dossiers ?

Pour la CGT, il faut impérativement que la DGAFP puisse mettre en place un véritable vademecum de la procédure pour que clairement, l'ensemble des RIA puisse faire des demandes simplifiées et que les dossiers ne puissent pas être bloqués dans les préfectures (car flou dans la procédure et manque d'infos des partenaires)

Autre point de vigilance !

L'harmonisation tarifaire entraîne la multiplication des aides pour les agents en multipliant les payeurs. La part supplémentaire entraîne une avance d'argent pour les RIA qui peuvent se retrouver dans des difficultés financières encore plus conséquentes !

L'harmonisation tarifaire va aussi entraîner la mise à jour des caisses (multiplication des lignes car multiplication des payeurs)

Pour la CGT, une prise en charge doit se faire dans le cadre du programme 148 avec un dossier simplifié.

Enfin, nous repons encore une fois la question sur la fusion des secrétariats généraux et de ces conséquences quant à la déclinaison administrative et quels seront les futurs interlocuteurs « légitimes » au sein des conseils d'administrations des RIA ?